



Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le 19/04/2022
ID : 017-200041689-20220411-CC2022_071-DE



Vals de Saintonge Communauté

Rapport de présentation

Budget 2022

Rappel des principaux enjeux du budget 2022

Proposer une construction budgétaire permettant une reprise d'activité des services et le développement de nouvelles actions, tout en restant attentif à la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**.

Procéder aux **ajustements nécessaires de l'organigramme** pour rendre la collectivité plus efficiente et apporter une réponse opérationnelle aux problématiques de fonctionnement, tout en prenant en compte la nécessité d'engager un travail plus fin de prospective et de **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**.

Maintenir et conforter le **soutien aux initiatives locales** et engager une réflexion de plus long terme sur la déclinaison des orientations politiques en lien avec le projet de territoire.

Conforter et accentuer la dynamique positive d'accueil des porteurs de projets, de développement économique et touristique et **favoriser l'attractivité du territoire**.

Développer et s'assurer d'un **fort niveau de présence des services publics** sur le territoire, tout en veillant à ce qu'elle soit équilibrée et réponde aux besoins actuels et futurs des usagers.

Rappel des principales orientations budgétaires 2022

Proposer une stratégie financière permettant d'assurer un fort niveau d'investissement et d'équipement sur la période 2022-2026 :

- Mettre en œuvre des projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement
- Dégager des crédits supplémentaires pour financer les projets nouveaux (enveloppe de 6 millions d'€ supplémentaires sur la période)
- Pérenniser une enveloppe annuelle d'investissement hors Plan Pluriannuel d'investissement à hauteur d'1 million d'€

Proposer une stratégie financière stable et visible sur le long terme :

- Veiller à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (011 et 012) et à leur progression sur la période
- Ne pas augmenter la pression fiscale et les taux de fiscalité
- Garder des ratios de gestion corrects et en assurer l'amélioration progressive
- Garder un niveau d'autofinancement suffisant

Présentation globale du budget 2022

Dépenses de fonctionnement	
Charges à Caractère Général	3 775 895 €
Réserve financement des investissements	1 831 664 €
Charges de Personnel	11 560 000 €
Atténuation de Produits	4 712 207 €
Autres Charges de Gestion Courante	8 726 813 €
Charges Financières	165 161 €
Charges Exceptionnelles	165 000 €
Dépenses imprévues	2 000 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	32 936 741 €
Virement à la section d'investissement	1 598 490 €
Opération ordre entre section	472 000 €
Total dépenses de fonctionnement	35 007 231 €

Recettes de fonctionnement	
Atténuation de charges	381 598 €
Produits des services	905 240 €
Impôts et Taxes	23 909 236 €
Dotations, Subventions et Participations	5 132 642 €
Autres Produits de Gestion courante	312 420 €
Produits exceptionnels	12 500 €
Recettes réelles de fonctionnement	30 653 636 €
Excédent capitalisé	4 353 594 €
Equilibre du budget	35 007 231 €

Dépenses d'investissement	
Immobilisation incorporelles	109 645 €
Subventions d'Équipement versées	15 000 €
Immobilisations corporelles	445 164 €
Immobilisations en cours	430 191 €
Opérations d'équipement	7 139 841 €
Emprunts et Dettes Assimilées	1 171 900 €
Dépenses imprévues	412 865 €
Dépenses réelles d'investissement	9 724 606 €
Solde d'exécution reporté	1 579 106 €
Total dépenses d'investissement	11 303 712 €

Recettes d'investissement	
Subventions d'Équipement reçues	3 116 420 €
Emprunts et Dettes Assimilées	1 000 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 201 523 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 845 379 €
Dépôts et cautionnement reçus	10 900 €
Autres Immobilisations Financières	9 000 €
Produits des cessions d'immobilisation	50 000 €
Recettes réelles d'investissement	9 233 222 €
Virement de la section de fonctionnement	1 598 490 €
Opération ordre entre section	472 000 €
Total dépenses d'investissement	11 303 712 €

Un budget 2022 volontariste centré sur la mise en œuvre du projet de territoire et la déclinaison de ses enjeux

Des dépenses réelles de 42,6 M d'€ soit une hausse de 2,5 % par rapport au budget primitif 2021

→ 32,9 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (+ 6,2 %)

→ 9,7 M€ de dépenses réelles d'investissement (+ 34,9%)

Pas d'augmentation de la fiscalité

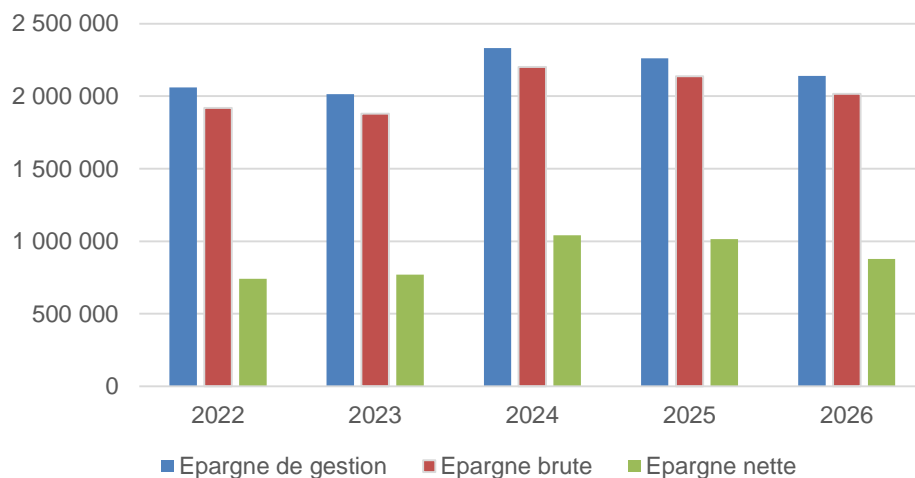
Des ratios conformes aux orientations budgétaires :

→ Des épargnes stabilisées

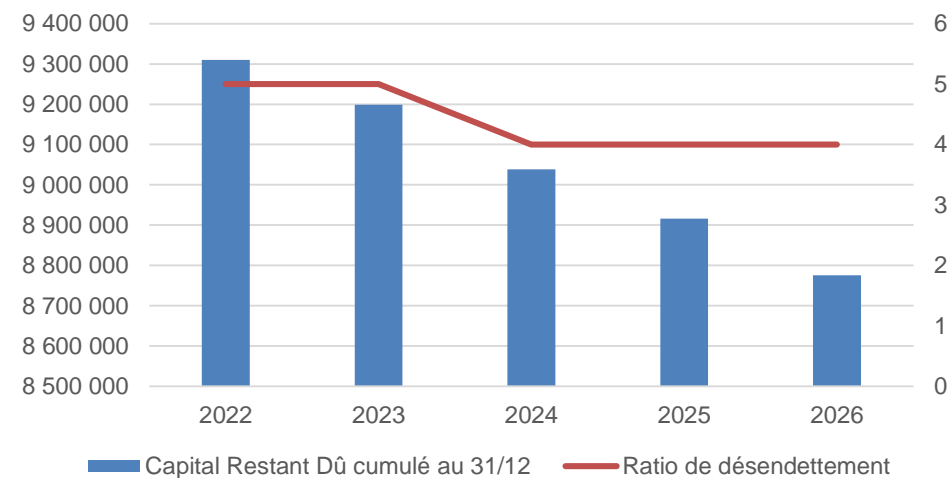
→ Une capacité de désendettement de 4,9 années

→ Un encours de dette de 9 310 000 € au 31/12/2022

Les Epargnes



Endettement



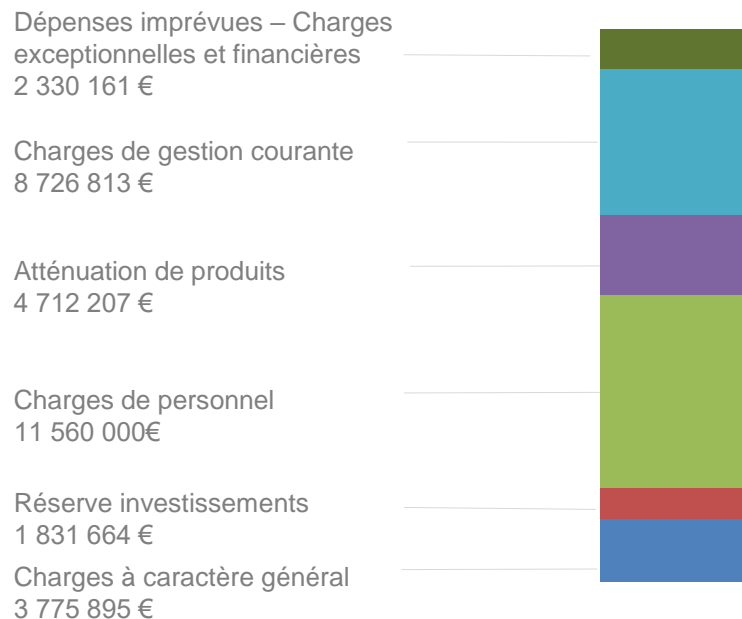
Un budget global de 42,6 M€ en dépenses réelles

32,9 M€ en fonctionnement

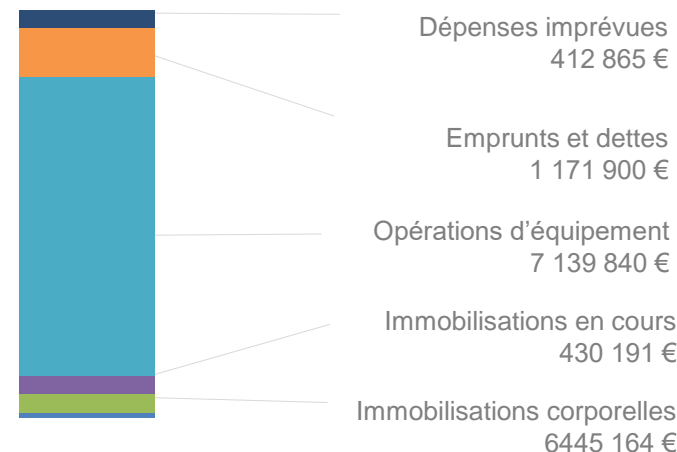
9,7 M€ en investissement



Dépenses réelles de fonctionnement



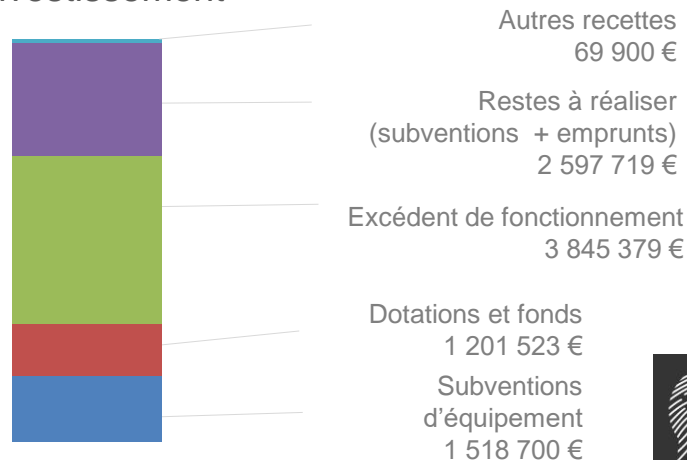
Dépenses réelles d'investissement



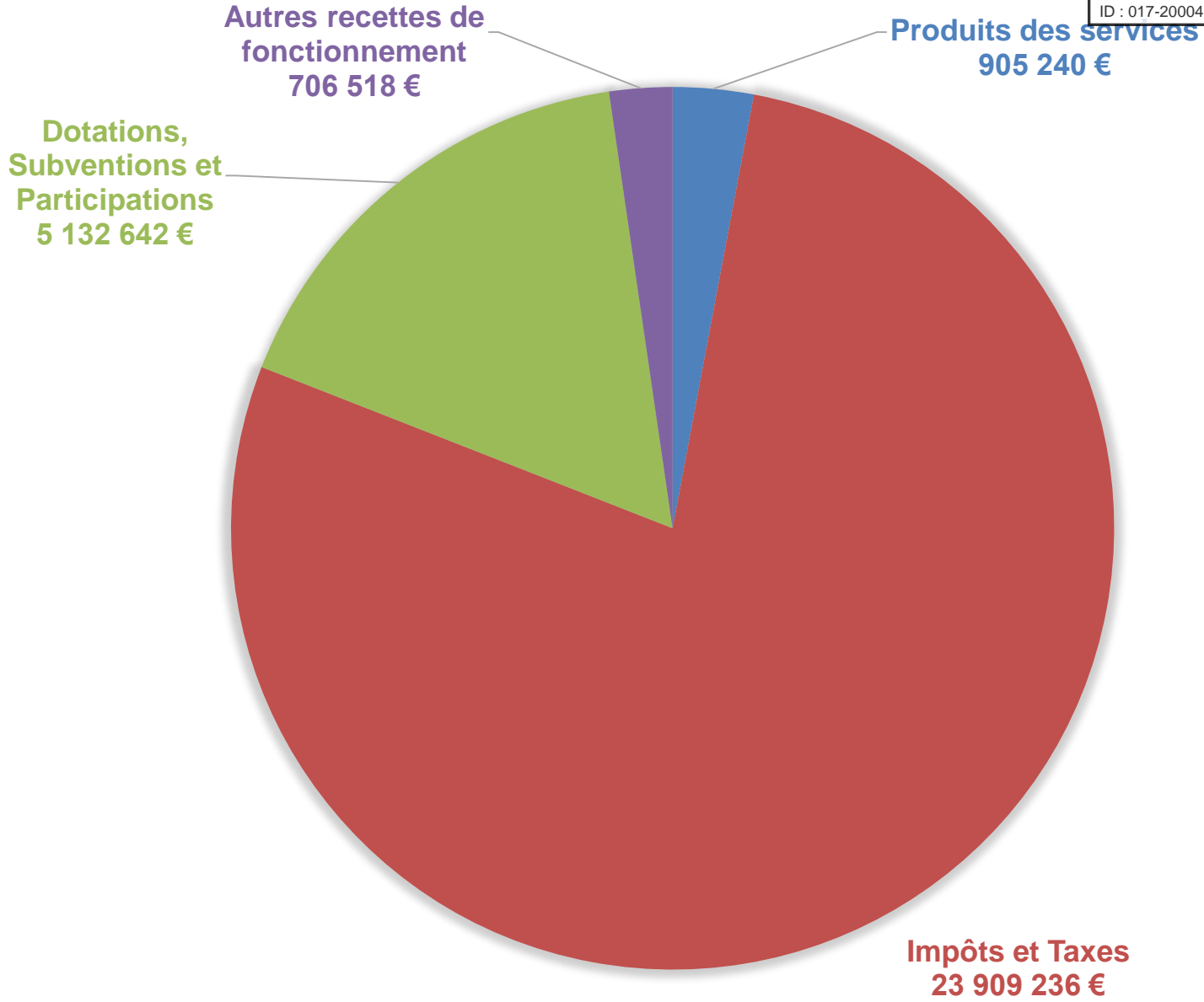
Recettes réelles de fonctionnement



Recettes réelles d'investissement



Des recettes réelles de fonctionnement de 30,6 M€ (sans opérations d'ordre)



Montants des recettes de fonctionnement

Atténuations de charges (remboursement rémunération personnel) : 581 K€

Produit des services : 905 K€

- ALSH, jeunesse, vacances, camps, périscolaire : 333 K€
- Petite enfance : 100 K€
- Restauration scolaire : 396 K€
- Piscines d'été : 32,5 K€
- Aire d'accueil GDV : 19 K€
- Autres (ludothèque, atelier des entrepreneurs, véhicules...) : 24,5 K€

Dotations, subventions et participations : 5,1 M€

- Autre organismes (CAF, Contrat local Santé, Accompagnement social) : 1,28 M€
- Droit du sol, aménagement : 228 K€
- Dotations (intercommunalité + compensation des groupements) : 2,43 M€
- Dotations de compensation (TP, TF, CET) : 735 K€
- Département, région, FCTVA, leader : 247 K€
- Etat (contrats PEC, inclusion numérique...) : 180 K€

Montants des recettes de fonctionnement

Produits exceptionnels : 12,5 K€

Autres produits de gestion courante : 312 K€

→ Revenu des immeubles (gendarmerie, logements, ADMR...) : 303 K€

→ Autres produits divers : 9 K€

Impôts et taxes : 23,9 M€

→ Fiscalité directe locale : 6,7 M€

→ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 1,7 M€

→ Taxe sur les surfaces commerciales : 518 K€

→ Imposition forfaitaire entreprises de réseau : 1,25 M€

→ Attribution de compensation : 841 K€

→ Fonds de péréquation des ressources intercommunales : 734 K€

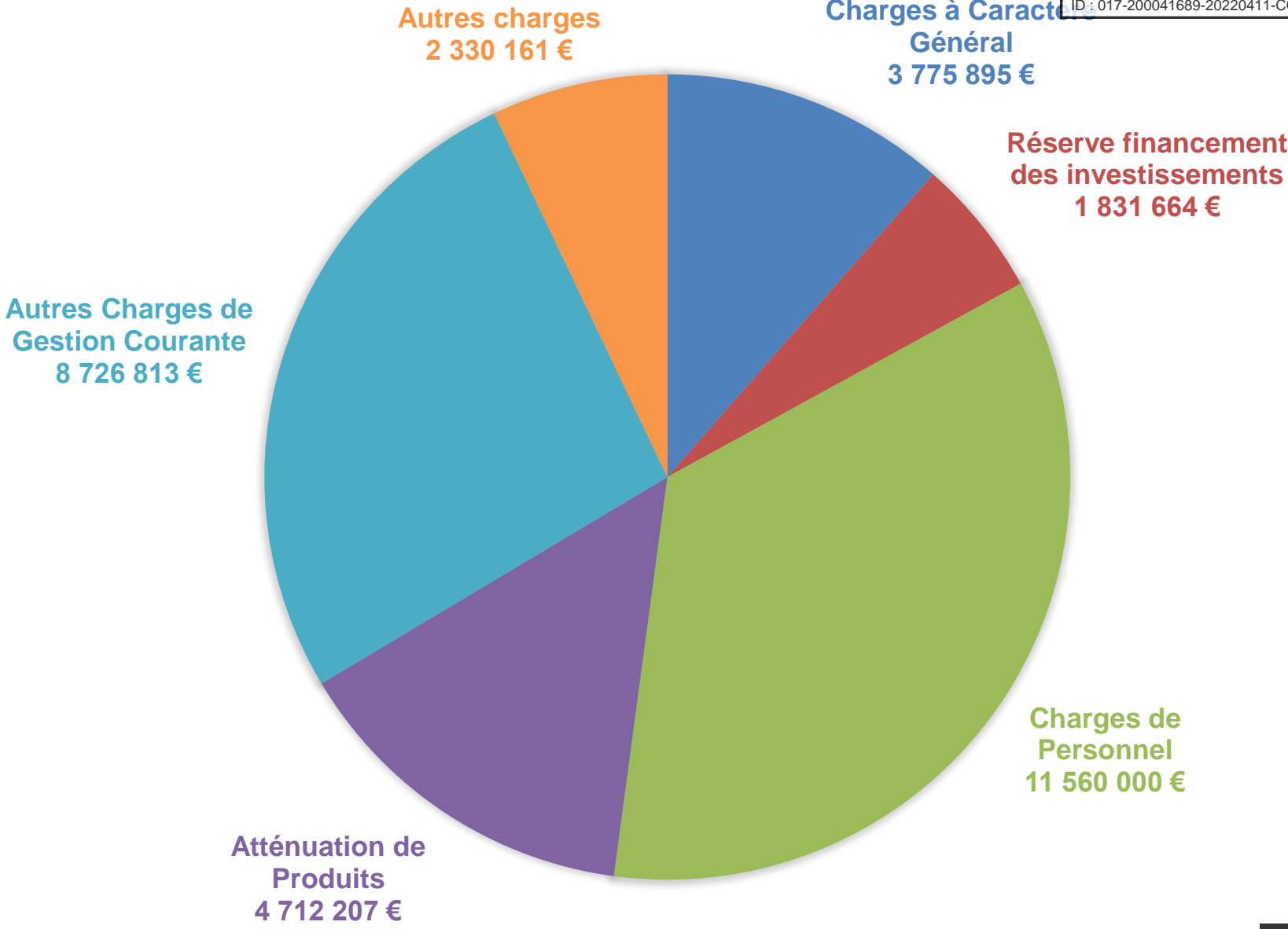
→ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 4,68 M€

→ Fraction de TVA : 6,86 M€

→ Taxe GEMAPI : 455 K€

→ Taxe de séjour : 120 K€

Des dépenses réelles de fonctionnement de 32,9 M€ (sans opérations d'ordre)

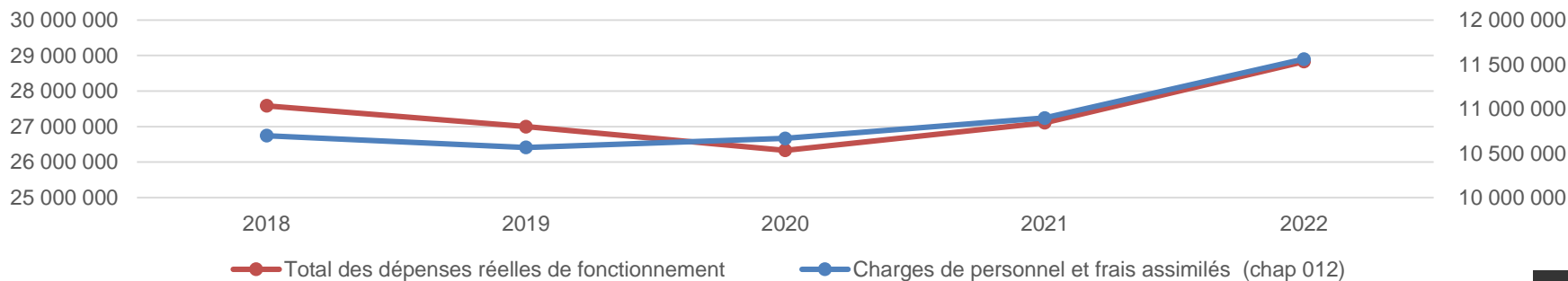



Des dépenses de personnel en hausse de 6,1 % pour renforcer nos services et mettre en œuvre le projet politique

Les dépenses de personnel progressent de 6,1 % pour une masse salariale de 11 500 000 € avec pour objectif de renforcer certaines politiques publiques comme l'inclusion numérique (conseillers numériques), l'ingénierie de projet (petites villes de demain, portail territoire, coopération territoriale) ou encore de conforter certains services (cartographie, pôle technique).

- Prise en charge en année pleine de plusieurs postes recrutés en 2021 (conseillers numériques, chargés de mission PVD, cartographe, agents techniques, chargée de coopération territoriale)
- Création de postes 2022 et réorientation de crédits dans des secteurs prioritaires (directeur des services techniques, gestionnaire marchés publics, rédacteur web)
- Mise en œuvre des mesures nationales et prise en compte du GVT
- Mise en œuvre de mesures locales

Evolution de la masse salariale / Dépenses réelles de fonctionnement



Des dépenses de personnel en hausse de 6,1 % pour renforcer nos services et mettre en œuvre le projet politique

Les principaux postes de dépenses supplémentaires sur les charges de personnel.

Mise en œuvre des mesures nationales : 181 K€

- Prime inflation et revalorisation SMIC : 22 K€
- Reclassement indiciaire (catégorie B et C) : 77 K€
- Glissement vieillesse technicité (avancement échelon) : 82 K€

Mise en œuvre des mesures locales : 258,5 K€

- Glissement vieillesse technicité (avancement grade) : 20 K€
- Recrutement de saisonniers (ALSH) : 40 K€
- Indemnité de précarité : 18,5 K€
- Indemnité d'astreinte : 15 K€
- Enveloppe de remplacements occasionnels : 165 K€

Recrutements 2021 année pleine et recrutements 2022 : 234,5 K€

Des charges à caractère général en hausse de 8,2% pour reprendre une activité normale et proposer de nouveaux projets

Les charges à caractère général progressent de 8,2 % pour plusieurs raisons :

- Contexte de reprise progressive de l'activité des services et des projets
- Progression conjoncturelle des coûts de fonctionnement des structures et services au public (carburants, combustibles, énergie, alimentation...)
- Intégration du budget transport dans le budget principal

Quelques exemples de coûts supplémentaires :

Coût de l'intégration du budget transport : + 105 K€ (prestation transport)

Reprise d'activité des services enfance/jeunesse : + 76 K€ (camps été, hiver)

Réalisation de travaux de maintenance dans les piscines : + 46 K€

Contribution à la plateforme de rénovation énergétique : + 14 K€

Acquisition de logiciel métier : + 30 K€

Honoraires avocats et assurance : + 52 K€

Projets culturels : + 57 K€ (Nocturnes en Vals de Saintonge, Escapade)

Un montant de subventions stable
Propositions

Développement touristique

→ Contribution office de pôle : 475 K€

Enfance / jeunesse

→ Subvention ALSH Beaufief : 402 K€

→ Subvention Lokal jeunes : 45 K€

Politique sociale

→ Mission locale : 105 K€

→ A chacun son toit : 32 K€

→ Tremplin 17 : 33 K€

→ Contribution SIPAR : 21 K€

Soutien aux associations vie locale

→ A4 : 43 K€

→ Cinémas : 74 K€

→ Ecoles de musique : 44 K€

Les autres dépenses de fonctionnement

Les principales autres charges de gestion courante (hors subventions)

- Contribution Cyclad : 4,68 M€
- Déficit des budgets annexes : 1,1 M€
- Contribution CIAS : 413 K€
- Prise en charge des gratuités Atlantys : 170 K€
- Indemnités élus : 196 K€
- Reversement GEMAPI : 455 K€
- Participation sivos et groupes scolaires : 275 K€ (dont école Sainte Sophie : 75 K€)

Atténuation de produits

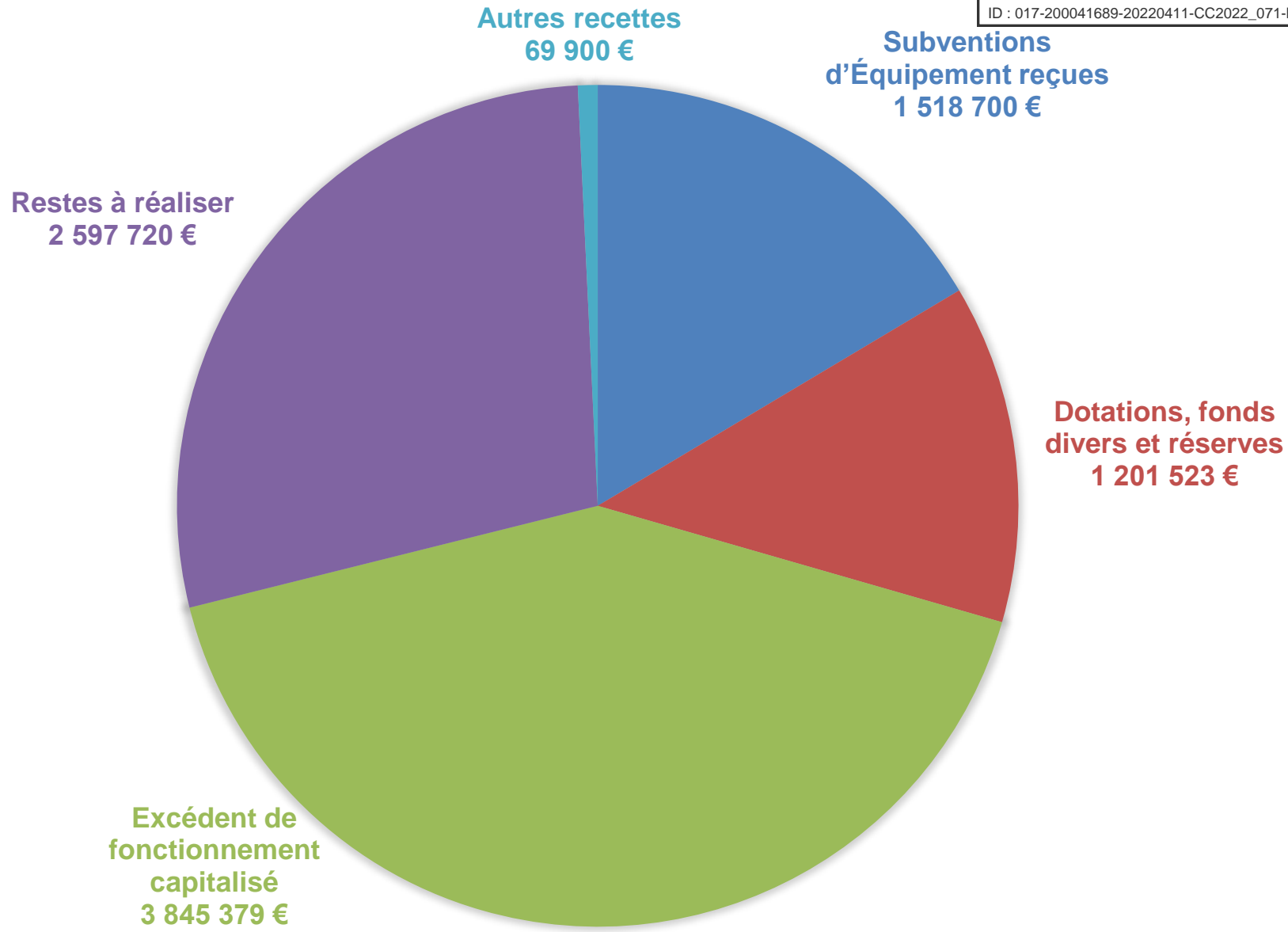
- Reversement de la taxe de séjour : 110 K€
- Attributions de compensation : 4,1 M€
- Reversement FNGIR : 458 K€

Autres charges

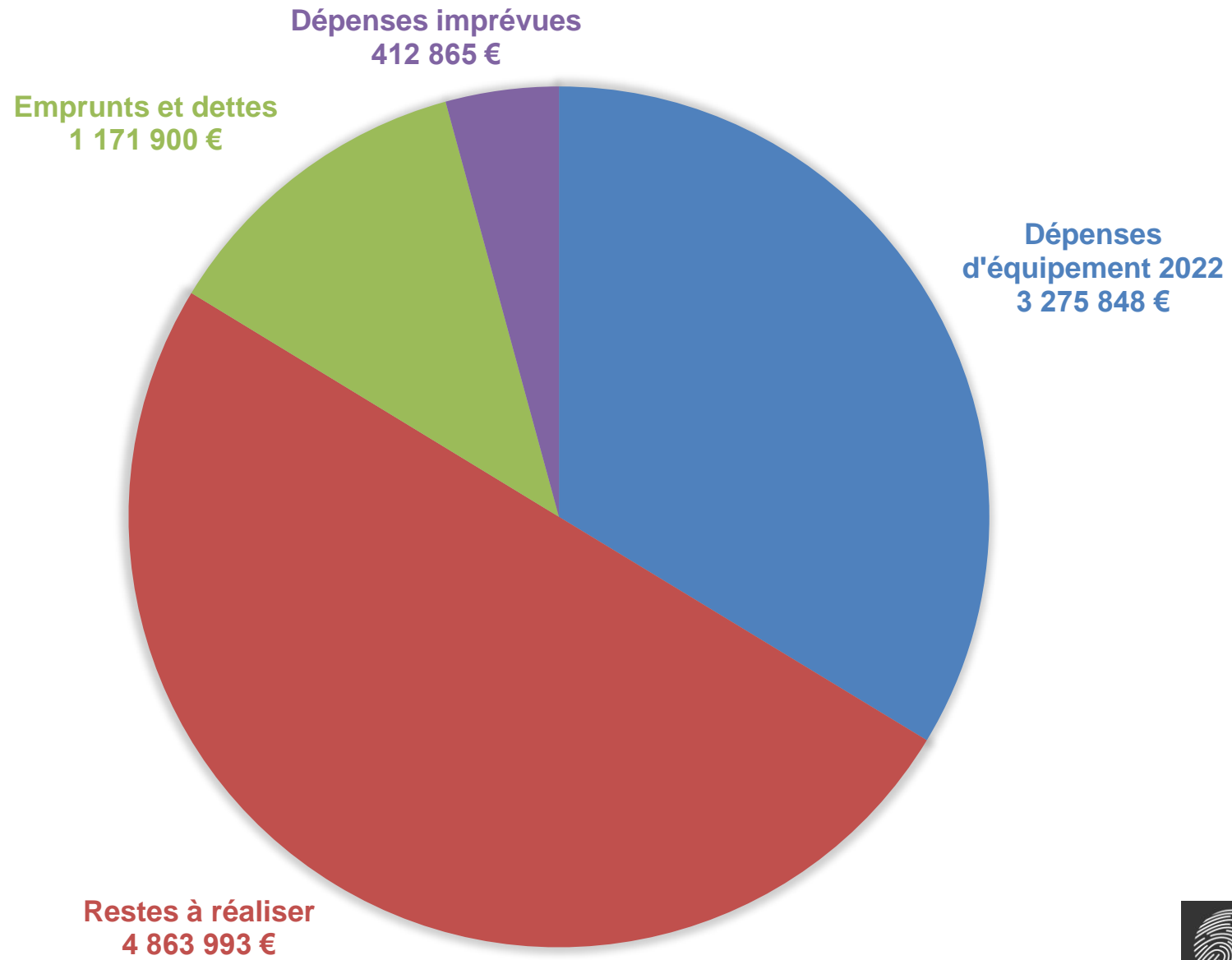
- Charges financières et exceptionnelles : 330 K€
- Dépenses imprévues (fonds de roulement) : 2 M€

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
 Reçu en préfecture le 19/04/2022
 Affiché le 19/04/2022
 ID : 017-200041689-20220411-CC2022_071-DE

Des recettes réelles d'investissement de 9,2 M€

**Des dépenses réelles
d'investissement à
hauteur de 9,7 M€**



Les dépenses d'investissement prévues au PPI

La piscine de la Grenouillette

Description : Réhabilitation de la piscine d'été de La Grenouillette

- Réhabilitation et restructuration de l'intérieur du bâtiment : vestiaires, sanitaires, accueil, locaux techniques, chaufferie, buvette, infirmerie, installation de casiers et d'un système de billetterie tripode en accès PMR
- Reprise des bassins et de la pataugeoire
- Installation d'équipements ludiques (pentagliss, splashpad sur l'espace enherbé, jeux d'eau avec simple affleurement) pour s'adapter aux attentes nouvelles des clientèles

Montant du projet : 3,9 M€

Montant des recettes : 1,6 M€

Reste à charge : 2,3 M€



Les dépenses
d'investissement
prévues au PPI

Requalification ZA
Sacristinerie

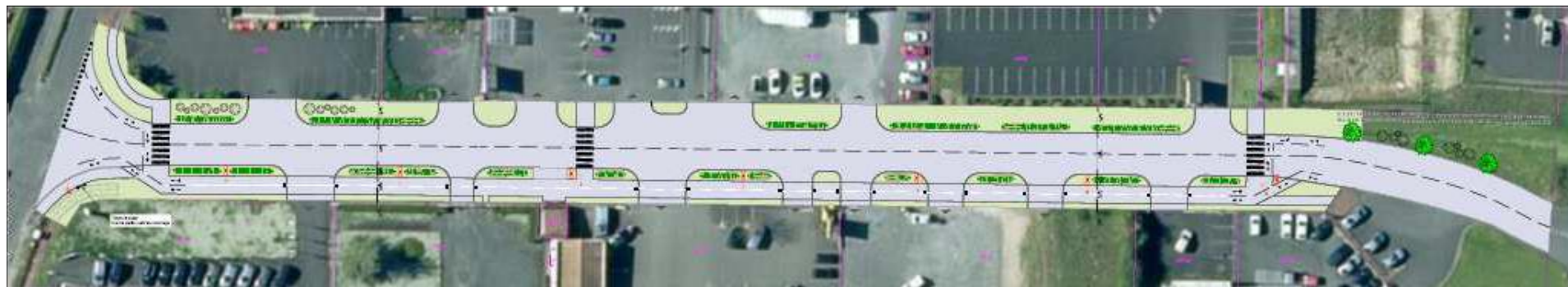
Description : Réhabilitation de la voirie et des réseaux

- Réalisation d'une voirie de 7 mètres de largeur sur l'ensemble de la rue
- Mise en place des espaces verts permettant de protéger les circulations douces, de définir les accès aux commerces et de limiter les surfaces imperméabilisées
- Création d'une liaison douce permettant la circulation des piétons et des cyclos
- Création d'un espace vert le long des commerces
- Remise en état du réseau d'eau pluviale

Montant du projet : 284 K€

Montant des recettes : 85,2 K€

Reste à charge : 198,8 K€



Les dépenses d'investissement prévues au PPI

Requalification ZA Moulinveau

4 phases de travaux pour un montant global de 2 M€

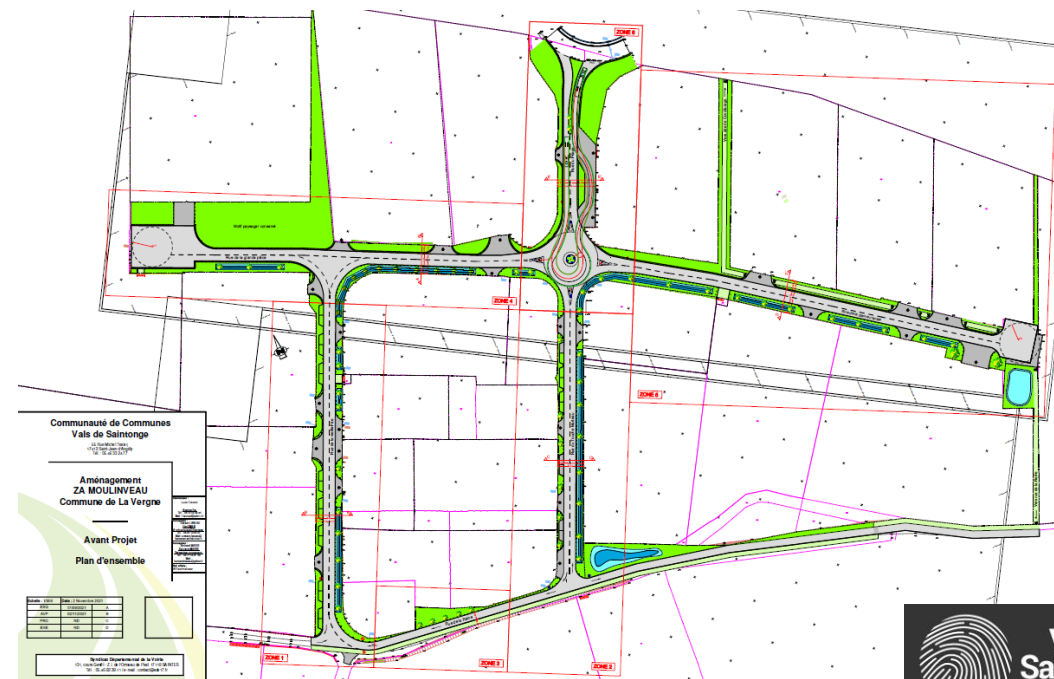
Description : Requalification de la voirie et des réseaux – Phase 1

- Requalification des espaces publics : réduction de l'emprise des infrastructures, suppression du terre-plein central et modification de la signalétique
- Réhabilitation et révélation de la trame bleue : reconfiguration du réseau d'eaux pluviales, création d'un ensemble de noues
- Création de multiples mobilités : création d'une voie, création d'un parcours non déconnecté de son environnement à pied et à vélo
- Formalisation de stationnements qu'ils soient publics ou privés : stationnement pour les véhicules légers, incitation des poids lourds à ne pas stationner même temporairement.

Montant du projet : 512 K€

Montant des recettes : 341 K€

Reste à charge : 171 K€



**Les dépenses
d'investissement
prévues au PPI**

**Construction d'une
légumerie à Aujac**

Description : Construction d'un bâtiment de transformation agro-alimentaire

- Construction d'un bâtiment de 381 m² pour le compte du SIE
- Valorisation de 4 à 5 types de soupes, commercialisées auprès des particuliers, dans le cadre de circuits courts (magasins spécialisés...),
- Création de locaux sociaux et partie administrative, permettant à l'association de disposer sur site de locaux adaptés à l'accueil des publics en insertion et ainsi limiter les déplacements depuis le site de Bignay
- Stockage du matériel agricole propre à l'activité maraîchage.

Montant du projet : 1,1 M€

Montant des recettes : 884 K€

Reste à charge : 216 K€



Les dépenses d'investissement prévues au PPI

Les autres investissements

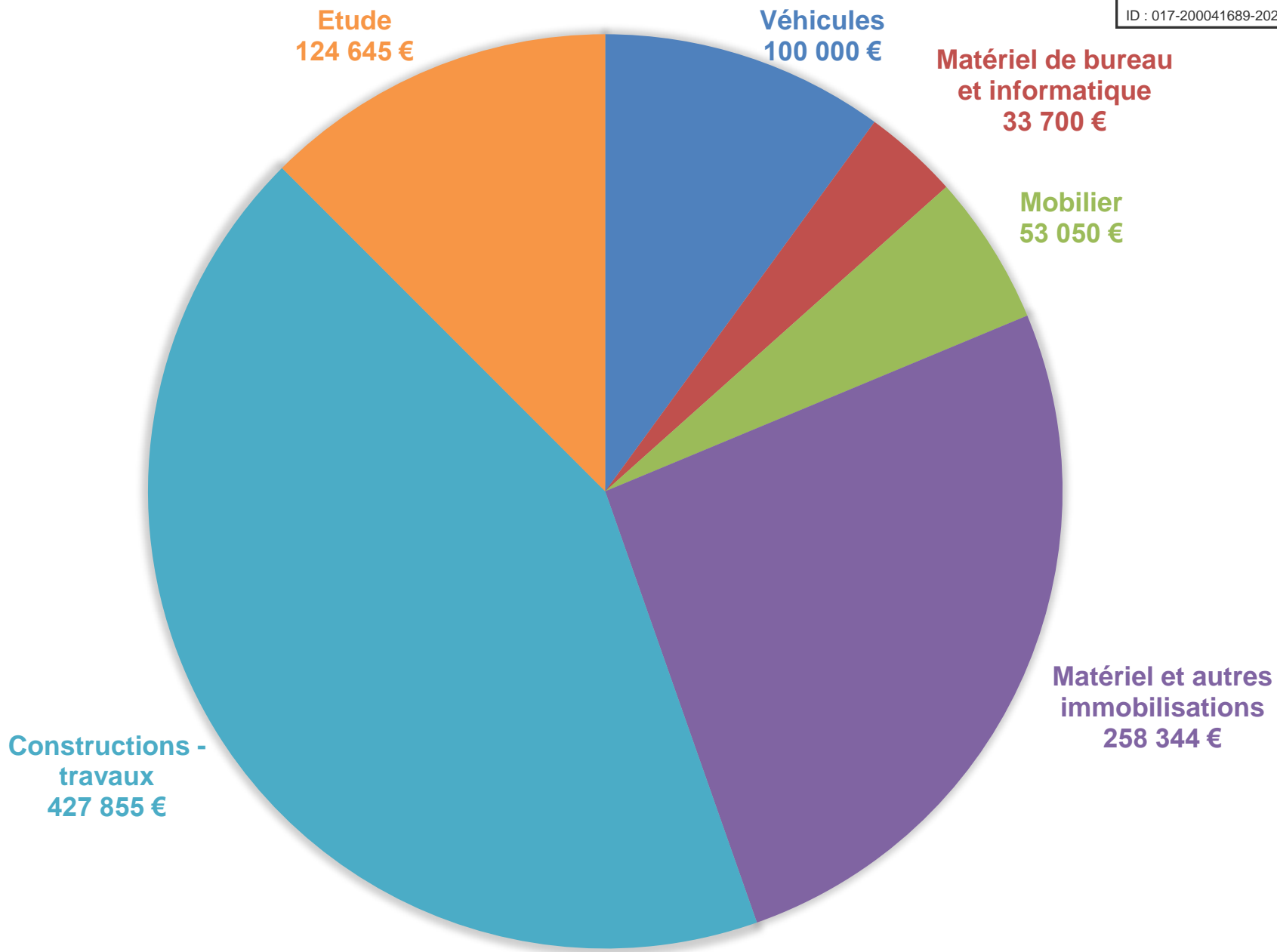
Les autres investissements prévus au PPI

- Maison des services publics (études de relocalisation mission locale et CIAS) : 100 K€
- Etude de réaménagement de l'office du tourisme de Saint-Jean d'Angély : 72 K€
- Schéma de Cohérence Territoriale (études) : 80 K€
- Programme d'acquisitions foncières : 150 K€
- Relocalisation des archives communautaires (études) : 50K€

Disponible PPI pour financement d'autres investissements : 345K€

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
 Reçu en préfecture le 19/04/2022
 Affiché le 19/04/2022
 ID : 017-200041689-20220411-CC2022_071-DE

Les dépenses d'investissement prévues hors PPI à hauteur de 1 M d'€

**Les dépenses
d'investissement
prévues hors PPI à
hauteur de 1 M d'€**

Pôle aménagement : 70K€

- OPAH : 15 K€
- Etude info-énergie : 55 K€

Pôle technique : 166 K€

- Travaux (fossemagne, gendarmeries) : 36 K€
- Acquisition de véhicules : 100 K€
- Acquisition de matériel (tondeuse, matériel technique, PC..) : 30 K€

Pôle éco / solidarité / développement : 53 K€

- Travaux (Office tourisme Matha, ADMR) : 23,5 K€
- Terrain gens du voyage (caméras) : 13 K€
- Matériel et mobilier (PC, signalétique) : 6,5 K€

Pôle administration générale : 88 K€

- Portail territoire (site web) : 48 K€
- Aménagement de poste de travail : 10 K€
- Matériel et mobilier (PC, signalétique, téléphonie) : 30 K€

**Les dépenses
d'investissement
prévues hors PPI à
hauteur de 1 M d'€**

Pôle services à la population : 619 K€

Education : 341 K€

- Travaux dans les écoles : 183 K€
- Matériel et mobilier (PC, signalétique) : 45 K€
- Equipements de cuisine (EGALIM) : 113 K€

Petite enfance : 88 K€

- Travaux dans les crèches et RPE (climatisation, ouvertures, aménagements) : 50 K€
- Matériel et mobilier (PC, matériel d'entretien et nettoyage, motricité) : 38 K€

Enfance : 115 K€

- Travaux dans les ALSH : 106 K€
- Matériel et mobilier (PC, matériel pédagogique) : 9 K€

Jeunesse et sport : 74 K€

- Travaux (gymnase, piscines) : 39 K€
- Matériel et mobilier (mobilier piscines, matériel entretien) : 35 K€

Patrimoine / culture : 1 K€

Annexe 1

Les taux d'imposition

La proposition budgétaire 2022 est construite sur la base de taux de fiscalité inchangés.

Taux	2021	2022
Cotisation Foncière des entreprises	25,7 %	25,7 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,6 %	11,6 %
Taxe sur le foncier non bâti	12,1 %	12,1 %
Taxe sur le foncier bâti	2,58 %	2,58 %

Annexe 2

Les effectifs

Au 1^{er} janvier 2022, le nombre total d'agents rémunérés (359), répartis de la façon suivante :

Nombre d'agents	Au 1er janvier 2021	Au 1er janvier 2022
Titulaires	232	232
Contractuels	120	127

Nombre d'agents	Au 1er janvier 2022
Catégorie A	30
Catégorie B	24
Catégorie C	305

Evolution des dépenses de personnel :

Budget	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Budget principal	10 696 870 €	10 565 178 €	10 623 128 €	10 896 455 €	11 560 000 €
Evolution en %		- 1,23 %	0,55 %	2,57 %	6,13 %

Annexe 3

Les principaux ratios

	2021	2022	Ratios EPCI 2020*
Ratio 1 en €/habitant	498	529	367
Ratio 2 en €/habitant	121	122	321
Ratio 3 en €/habitant	569	565	437
Ratio 4 en €/habitant	50	132	89
Ratio 5 en €/habitant	173	170	264
Ratio 6 en €/habitant	44	45	74
Ratio 7 en %	40,2 %	40,1 %	40,3 %
Ratio 9 en %	91,19 %	97,51 %	89,3 %
Ratio 10 en %	8,83 %	23,35 %	20,3 %
Ratio 11 en %	30,35 %	30,1 %	60,2 %

* Ratios des groupements de communes à fiscalité propre 2020 – EPCI 50 000 à 100 000 habitants – Source : les collectivités locales en chiffres 2021 – Direction Générale des Collectivités locales

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement